

SALE OF LAND BY BENJAMIN CHAPUT

Pardevant thomas willam notaire Residant au detroit Soussigné et temoins Cy apres nommés fut present le Sieur Benjamin chapu Lequel a volontairement Confessé avoir vendu Cedé et transporté et promis garantir de tous troubles Dons Douaires hipoteques alieanations et Empechements generalement quelconques une terre * de trois arpents de front joignant dun coté a La veuve Lespiecle et dautre Cote au F^r Bernié a la cotte du Sud au bord de la Riviere du Detroit telle quelle se poursuit et Comporte, au Sieur Antoine Soumonde a Ce present acceptant pour lui Ses hoirs et ayant Causes a Lavenir a la charge par le dit Sieur Soumonde acquereur, des Cens et rentes et Servitudes accoutumées quitte neamoins du passé jusqu'a ce jour et en outre pour le prix et Somme de deux mille Livres anciens shilens de la province de quebec qui le dit vendeur a Declare avoir Reçu en pleusieurs tems et differents payements par les mains du Sieur Monforton, premierement la Somme de six cent Cinquante et Sept Livres Cinq Sols dont la ditte terre est hipotequee par une obligation en faveur du Sieur antailla et que le dit Sieur acquereur accepte Suivant et Conformement a Lacte qui est entre les mains du d^t Sieur antailla, plus la Somme de six cent Livres en papier Cours de ce poste que le Sieur Monforton lui auroit Cy devant Compté et donné en presence des Sieurs Reaume antailla et guillar. plus la Somme de six cent quatre vingt une Livre quinze Sols pour Comptes et Billets que le dit Sieur Monforton a payés pour le dit vendeur et dont il lui a tout presentement produit et Livré les Reçus. plus la Somme de quarante et Cinq Livres que le dit vendeur a declairé avoir Reçu du dit Sieur Monforton en papier Cours de ce poste le dites sommes et obligation cy mentionnées faisant ensemble la Somme de dix et noeuf Cent quatre vingt quatre Livres. qui avec Seize Livres que le dit Sieur acquereur a presentement donné au dit vendeur formant la Somme de deux

*batiments